



Association 38,5°  
Maya Dougoud  
Impasse du Panorama 5  
1752 Villars-sur-Glâne

**RECOMMANDE**

**Par avance par courriel**

**Direction de la Santé et des affaires  
sociales**

**Mme Anne-Claude Demierre**

Route des Cliniques 17

Case postale

1701 Fribourg

**[dsas@fr.ch](mailto:dsas@fr.ch)**

cc [smc@fr.ch](mailto:smc@fr.ch)

cc [sej-ja@fr.ch](mailto:sej-ja@fr.ch)

Villars-sur-Glâne, le 16 septembre 2020

**Le port obligatoire du masque par le personnel des infrastructures de garde  
de la petite enfance**

Madame la Conseillère d'Etat,

- Constatant les mesures prises par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) dans les infrastructures de garde de la petite enfance, en particulier le port obligatoire du masque par le personnel de ces infrastructures à l'intérieur de leurs locaux ;
- Constatant les inquiétudes que ces mesures suscitent auprès du personnel de ces infrastructures, des professionnels de la santé et des parents ;
- Constatant les effets de l'impact néfaste pour le développement des enfants, en particulier sur le plan du langage et psychologique ;
- Constatant l'inexistence des communications visuelles et des schémas de mimétisme importants pour la communication des enfants en bas âge ;
- Considérant la nature préoccupante du développement de la pandémie ainsi que les mesures sanitaires prises par les autorités cantonales fribourgeoises en vue de protéger la population ;
- Considérant l'intérêt supérieur de l'enfant, garanti par la Convention relative aux droits de l'enfant et la Constitution suisse.

L'association 38,5 vous demande, ainsi qu'à Monsieur le médecin cantonal Thomas Plattner et au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), de :

- Mener une étude approfondie de l'impact des mesures sanitaires (en particulier le port du masque par le personnel) en vigueur dans les infrastructures de la petite enfance sur le bien-être psychologique des enfants ;
- Réintroduire la recommandation du port du masque au lieu de l'obligation, laissant ainsi la marge d'appréciation au personnel spécialisé de ces infrastructures d'adapter les mesures sanitaires nécessaires à la protection des enfants et du personnel, en particulier les personnes considérées comme à risque ;
- Vérifier avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) l'usage de matériel de protection plus adapté aux besoins des enfants dans les infrastructures de garde de la petite enfance tels, par exemple, les masques transparents / à visière (voir annexe) ;
- Mettre en place des mesures de subventionnement par l'Etat à l'attention des infrastructures de garde de la petite enfance en vue de l'acquisition de matériel de protection plus adapté aux besoins de l'enfant tels, par exemple, les masques transparents / à visière (voir annexe).

Afin d'étayer ses préoccupations, l'association 38.5 joindra à la présente requête plusieurs avis de professionnels de la santé, faisant état des nuisances causées par le port du masque systématique du personnel travaillant dans les infrastructures de la petite enfance.

Elle renforcera également la présente requête par une pétition et la liste des personnes l'ayant soutenue.

Au surplus, veuillez trouver le lien internet, afin que vous puissiez découvrir nos activités et consulter nos statuts :

[www.38-5.ch](http://www.38-5.ch)

Je vous informe également que notre association est reconnue d'utilité publique.

En restant à votre disponibilité pour une rencontre ou de plus amples informations, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, mes meilleures salutations.

Maya Dougoud

